



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés
Luxembourg

Personne en charge du dossier:
Jean-Luc Schleich
☎ 247 - 82954

Luxembourg, le 11 juin 2020

Réf. CE / SCL : 60.261 / 60.262 – 853 / nb
Doc. parl. 7606 / 7607

- Objet :
1. Projet de loi portant introduction d'une série de mesures concernant les personnes physiques dans le cadre de la lutte contre le virus SARS-CoV-2 (Covid-19) et modifiant
 1. la loi modifiée du 25 novembre 1975 concernant la délivrance au public des médicaments;
 2. la loi modifiée du 11 avril 1983 portant réglementation de la mise sur le marché et de la publicité des médicaments.
 2. Projet de loi portant introduction d'une série de mesures à l'égard des activités économiques et accueillant un public dans le cadre de la lutte contre le virus SARS-CoV-2 (Covid-19) et dérogeant à certaines dispositions de la loi du 16 juin 2017 sur l'organisation du Conseil d'État.

Monsieur le Président,

À la demande de la Ministre de la Santé, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe les avis du Tribunal administratif, de la Cour administrative portant sur les deux projets de loi et l'avis de la Chambre de commerce portant sur le projet de loi sous sub.1.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Ministre aux Relations
avec le Parlement

Jean-Luc Schleich
Gestionnaire dirigeant